



DOUANE

FLASH INFO

CRISE DU CORONAVIRUS LA DG SURFE SUR LA 4È VAGUE

Avec la rentrée reprennent les réunions Covid initiées par la Direction Générale sur l'évolution de la situation sanitaire, la gestion et la prévention de la reprise épidémique Covid-19.

Sur le plan purement statistique, on constate une augmentation importante des mesures d'isolement imposées aux agents de la DGDDI sur les DI/DR Occitanie, Polynésie et PACA.

Comme d'habitude, nous vous demandons donc de nous faire remonter toutes vos difficultés et questions afin d'en faire le relais auprès de la DG.

ÉTAT DE LA CONTAMINATION ET DE LA VACCINATION EN DOUANE

Au dernier recensement du 2 septembre, on constate sur la dernière semaine 22 nouvelles contaminations. Cela porte à 1495 le nombre de douaniers contaminés par le Covid depuis octobre 2020.

PASSE SANITAIRE

Obligation vaccinale et passe sanitaire font l'objet de nombreux débats dans les familles comme dans les services Su et Co. A ce jour, au ministère des finances, seuls les agents des Finances Publiques qui travaillent dans les Trésoreries Hospitalières sont soumis à l'obligation vaccinale.

La CFDT Douane a demandé à la Direction Générale si des projets d'extension de l'obligation vaccinale ou du passe sanitaire étaient en instance en douane. La transparence sur ces sujets sensibles est de rigueur.

Réponse DG : A cette date, il n'y a pas d'obligation de passe sanitaire pour les agents des douanes intervenant dans les espaces où celui-ci est obligatoire (trains, bars et restaurants).

La DG nous informe cependant que les agents du musée des douanes de Bordeaux sont astreints au passe sanitaire ainsi que les psychologues du travail exerçant en Douane, astreints eux à l'obligation vaccinale car ils sont considérés comme des personnels de santé.



TEST PCR OBLIGATOIRE POUR LES AGENTS EMBARQUÉS DE LA DNGCD

Un test PCR est obligatoire pour les agents de la DNGCD devant embarquer et ce même s'ils ont réalisé un cycle complet de vaccination.

Se pose alors la question de la prise en charge de ces tests PCR qui prochainement vont devenir payants sauf prescription médicale.

Réponse DG : La DG n'a pas encore anticipé la mise en place des tests payants à partir du 15 octobre. Elle n'est donc pas en mesure de répondre à cette question que nous reposerons lors de la prochaine réunion.

SEPTAINE AUX ANTILLES

Le gouvernement impose un auto-isolément de 7 jours à l'arrivée en Guadeloupe ou en métropole. Cela concerne les collègues ultramarins qui font des stages en métropole ou encore les collègues qui reviennent de congés bonifiés.

La CFDT demande que des ASA leur soient accordées systématiquement pour couvrir cette semaine obligatoire, ce qui ne semble pas être le cas.

Réponse DG :

Déplacement pour motif professionnel (Formation / Réunion) : l'agent bénéficie d'ASA.

Pour les congés : Si la mesure d'isolement était connue de l'agent avant son départ, l'Administration refuse les ASA et impose des CA.

Si la mesure d'isolement n'était pas connue de l'agent avant son départ, il peut bénéficier d'ASA si le télétravail n'est pas possible.

Pour la CFDT, il n'est pas acceptable d'empêcher un agent de voir sa famille sous prétexte qu'il était au courant des mesures d'isolement. Nous demandons à la Direction de revoir ce dispositif avec plus d'humanité.

CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LES UNITÉS CO ET SU ULTRAMARINES :

Martinique /Guadeloupe : Confinement strict jusqu'au 19 septembre. Le télétravail au-delà de 2 jours est autorisé. La rentrée scolaire y est repoussée et les agents qui ne peuvent accéder au télétravail peuvent bénéficier d'ASA pour garde d'enfant.

Guyane : Reconfinement le dimanche sur Cayenne et couvre-feu sur l'ensemble du territoire.

Réunion : Confinement en vigueur jusqu'au 8 septembre et couvre-feu levé prochainement. Le télétravail au-delà de 2 jours est autorisé.

Mayotte : Le taux d'incidence reste relativement sous contrôle. Pas de nouveau cas chez les douaniers durant la période estivale.

Polynésie : Le confinement strict va sûrement être prolongé. Le taux d'incidence y est très élevé. Des facilités auraient été données aux agents vulnérables et pour les gardes d'enfants. Le gouvernement local envisage de prendre des mesures d'obligation vaccinale pour les personnels travaillant sur l'aéroport.

Nouvelle-Calédonie, Walis et Futuna et Saint-Pierre et Miquelon : Aucun cas de contamination en douane au cours de la période estivale.



AGENTS VULNÉRABLES

La circulaire du 10 novembre 2020 continue de s'appliquer. Pour les agents vulnérables, le télétravail à temps complet est la règle. Si le télétravail n'est pas possible, l'Administration doit proposer un poste adapté ou à défaut l'ASA s'impose.

La DG nous informe que la DGAFP se penche sur un texte qui pourrait à terme limiter l'accès à l'Autorisation Spéciale d'Absence ! Nous vous tiendrons bien sûr informé.

Pour la CFDT, la santé doit être la priorité, la productivité ne doit pas mettre en danger la vie des agents les plus vulnérables.

ARRÊT DE TRAVAIL POUR CAS CONTACT

Avec la 4ème vague, les cas contacts se multiplient.

Les collègues se voient remettre par l'assurance maladie une attestation d'isolement valant arrêt, avec maintien du salaire et sans perte d'heure.

Certaines DI refusent de prendre en compte ces documents, arguant que les collègues n'ont pas été reconnus positifs au Covid 19. Il s'agit là d'un motif détourné pour voler des heures d'avance ou des repos hebdomadaire aux collègues.

Que compte faire la DG ?

La DG confirme que dans le secteur privé, l'attestation d'isolement vaut arrêt de travail alors que dans le public et donc en Douane, elle permet uniquement de bénéficier d'Autorisations d'absence. En conséquence, les congés ou récupération posés par les agents sont perdus.

Pour la CFDT Douane, cette différence de traitement est inadmissible. Il existe un droit du travail unique et les Administrations doivent tendre vers la règle générale. Nous interviendrons au ministère sur le sujet.

RENTRÉE À L'ENDLR ET L'END TOURCOING

Un dispositif spécifique est-il prévu pour les stagiaires ?

Réponse DG :

La DG présente les premiers arbitrages : Pas d'obligation de vaccination pour les stagiaires. Maintien des gestes barrières.

Suspension de la demi-jauge dans les salles. Assouplissement pour le positionnement à table dans le restaurant collectif.

POSITION DE L'ADMINISTRATION EN CAS DE FERMETURE DES ÉCOLES ET DES CRÈCHES

Des ASA seront-elle accordées ?

La CFDT demande que des instructions soient données afin que ces ASA couvrent les heures d'avance, les congés ou les récupérations programmés. Nous pensons particulièrement aux agents en horaires longs qui perdent systématiquement des heures.

Réponse DG : L'ASA pour la garde des enfants de moins de 16 ans est reconduite (pas de limite d'âge pour les parents d'enfant handicapé). Cette garde d'enfant sera désormais accessible pour les agents en télétravail qui ont des enfants en crèche ou scolarisé en école maternelle ou élémentaire.

Pour les agents en horaires longs, la DG va expertiser le sujet.

TÉLÉTRAVAIL

Comme on pouvait le craindre, les mauvaises habitudes reviennent au galop, avec la levée du télétravail de crise et la reprise du télétravail conventionné. Une fois de plus, ce sont les mêmes chefs de service qui étaient réticents à la mise en place du télétravail de crise qui aujourd'hui viennent restreindre l'accès au télétravail institutionnel. De nombreuses directions régionales limitent d'office le télétravail à 1 jour. Nous avons également des retours sur des difficultés pour les agents en horaires longs à en bénéficier (DIPA). Il en va de même pour les agents à temps partiel. Dans certaines directions, on tente même d'interdire le télétravail (au SEJF, par exemple).

Bref, les recours vont donc être nombreux, nous invitons les agents à nous faire remonter leur difficulté. La CFDT a demandé un point d'étape dans les meilleurs délais pour permettre de corriger au plus vite les errements.

**SI VOUS SOUHAITEZ REJOINDRE LA CFDT DOUANE,
CLIQUEZ ICI**

AUJOURD'HUI,
J'ADHÈRE !

Une nouvelle audioconférence sur le sujet sera programmée dans quinze jours.

**NOUS SOUHAITONS UN BON RÉTABLISSEMENT À NOS COLLÈGUES
TOUCHÉS PAR LA COVID 19
ET QUI SONT EN CONVALESCENCE.**

